

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 28 janvier 2013**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE TREIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du
22 janvier 2013.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR -
Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-
Michel DETROYAT - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND -
M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE - Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON -
Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H15 à 21H25
M. Abderrahmane DJELLAL donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H25
Mme Béatrice DOUTRIAUX donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 21H25
Mme Bity DIENG donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H15 à 21H25
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H15 à 21H25
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H25
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 21H25
Mme Eléonore PERRIER donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H15 à 21H25
Mme Camille PLET donne pouvoir à Mme Hakima NECIB de 19H30 à 21H25
Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 18H10 à 20H40
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H25
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 21H25
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 21H25

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme : lancement de la révision n°1 et définition des modalités de concertation préalable au sens de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Intervention(s): M. le Maire, M. de LONGEVIALLE, Mme MASSON, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU, M. BRON, M. VOIR, M. SAFAR, M. BERTRAND, Mme GIROD de L'AIN, M. KUNTZ, Mme VUAILLAT.

M. le Maire lève la séance à 19h06. Reprise de la séance à 19h08.

Des amendements sont présentés :

- N° 1 présenté par M. BERTRAND, sous amendé oralement par M. de LONGEVIALLE. Ce sous amendement est adopté : Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " + 4 " Communiste et Partenaires " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.
- N° 2 présenté par Mme GIROD de L'AIN, sous amendé oralement par M. de LONGEVIALLE. Ce sous amendement est adopté à l'unanimité : Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.
- N° 3 présenté par M. KUNTZ, sous amendé oralement par M. de LONGEVIALLE. Ce sous amendement est adopté : Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme sur la base des quatre axes prioritaires suivants, détaillés ci-avant :
 - la ville de la transition écologique et de l'innovation ;
 - la ville à différentes échelles ;
 - la ville à habiter, à vivre, la ville abordable et accessible, la ville des proximités et des accès ;
 - la ville qui produit ;
- de lancer les études nécessaires à la révision du PLU (Plan local d'urbanisme) sur la base des objectifs cités ci-dessus ;
- de demander à Monsieur le Préfet de désigner les services de l'Etat qui seront associés à la révision du PLU, conformément à l'article L.123-7 du Code de l'urbanisme ;
- de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DGD (dotation générale de décentralisation) pour les documents d'urbanisme, pour que soit attribuée à la Ville une subvention la plus élevée possible au titre de la révision du PLU ;
- de consulter les personnes publiques désignées aux articles L.123-8 et R.123-16 du Code de l'urbanisme ;
- d'associer l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, qui fournira à la ville de Grenoble une assistance à l'élaboration de la révision du PLU ;
- de mettre en œuvre dans le cadre de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme et de la charte de la démocratie locale approuvée par délibération du 26 janvier 2009, les modalités d'information, de consultation et de concertation suivantes :

- l'information de la population tout au long de la réalisation du PLU par différents moyens :
 - par voie de presse,
 - sur le site Internet de la Ville de Grenoble - via une plateforme d'échanges Internet,
 - par la réalisation d'un exemplaire du journal municipal "Les Nouvelles de Grenoble", diffusé sur l'ensemble de la ville, consacré aux projets urbains ;

- l'organisation d'au moins trois temps de rencontre, de débat et de production avec le grand public et les acteurs professionnels, en particulier :
 - présentation et débat lors du lancement de la révision du PLU sur les modalités de la concertation et les 4 axes prioritaires. Les conseils consultatifs de secteurs pourront dans ce cadre exprimer leur niveau de participation (auto - saisine, participation au forum ouvert,)
 - un temps de production de type « Forum Ouvert » et ateliers urbains, notamment en phase d'élaboration du PADD,
 - un temps de restitution et d'échange autour du travail produit par les instances de concertation avant le débat du PADD au conseil municipal.

- la réalisation d'une exposition qui servira de support à la réflexion et aux réactions de la population ;

- par des registres et des documents papiers d'information mis à jour régulièrement à la disposition du public à la mairie, pendant la durée de l'élaboration de la révision, dans chaque antenne mairie de quartier, où toute personne, toute association, ou tout service s'estimant concerné pourra y inscrire ses avis ou appréciations ;

- un comité de suivi et d'évaluation composé des acteurs locaux concernés sera mis en place.

Cette concertation sera menée en lien avec les démarches de concertation métropolitaine associées à l'élaboration du schéma de secteur de l'agglomération grenobloise, notamment.

En application de l'article L.300-2, un bilan de concertation sera présenté au conseil municipal au plus tard lors de l'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal ;

- conformément à l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme, de notifier cette délibération aux :

- Préfet du Département, en lui laissant le soin d'informer les services dépendant de son autorité et qui seraient susceptibles d'être concernés par ce dossier,
- Président du Conseil régional,
- Président du Conseil général,

- Président de l'Etablissement Public du SCOT de la Région urbaine grenobloise,
 - Président du S.M.T.C.,
 - Président de la Communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (METRO),
 - représentants de la Chambre de commerce et d'industrie,
 - représentants de la Chambre de métiers,
 - représentants des organismes de gestion des parcs naturels régionaux du Vercors et de la Chartreuse ;
- conformément aux articles R.123-24 et 25 du Code de l'urbanisme :
- d'afficher la présente délibération pendant la durée d'un mois en mairie et dans les antennes de secteur ;
 - de publier la mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 013) - DEPLACEMENTS - Soutien à l'autopartage et à l'expérimentation de véhicules électriques en libre service.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 3 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Polarité Est - mise en œuvre du projet de polarité : signature de la convention partenariale.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter les maîtrises d'ouvrage confiées temporairement à la communauté d'agglomération ;
- d'approuver la convention partenariale "Polarité EST entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les communes de Gières, Grenoble, Meylan, La Tronche et Saint Martin d'Hères, le CHU et l'Université de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour une première durée de 3 ans (2013 à 2015), ci-annexée.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 006) - URBANISME AMENAGEMENT - Bâtiment 17 rue Maurice Gignoux à Grenoble (ex Institut de Géographie Alpine). Mise en oeuvre de la procédure d'abandon manifeste.

Intervention(s): M. MOTTE, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer l'immeuble cadastré section AR numéro 12, sis 17 rue Maurice Gignoux en état d'abandon manifeste ;
- de demander à Monsieur le Maire d'engager la procédure d'état d'abandon manifeste prévue aux articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette procédure.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (A 002) - DEPLACEMENTS - Réaménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Grenoble - Approbation de la convention de financement des études de la phase "PROJET", de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF et du protocole foncier.

Intervention(s): M. CHIRON, M. le Maire, M. BERTRAND, M. GEMMANI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement des études de la phase "PROJET", l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique exercée par la SNCF et le protocole foncier, dont les projets figurent en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser le Conseil Général à procéder à la démolition de la gare routière, (le Conseil Général étant maître d'ouvrage du réaménagement de la gare routière dont le bâtiment actuel appartient à la ville).

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Plan Air Climat de l'agglomération grenobloise : signature de la fiche d'engagement des partenaires 2012-2014

Intervention(s): M. SIEBERT, Mme GIROD de L'AIN, Mme BLANC-TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les engagements généraux des signataires du Plan Air Climat pour la période 2012-2014,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle fiche d'engagement pour la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC TEISSEIRE/ JEUX OLYMPIQUES - Cession de charge foncière à la SCI Efferve et Sens sur l'ilot C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la charge foncière de l'ilot C sur la ZAC Teisseire JO à 200 euros le m² de SHON ;
- de céder à la SCI EFFERVE et SENS ou à toute personne morale s'y substituant la charge foncière de l'ilot C ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération de démolition-reconstruction des parkings silos 3,4 et 5 et réhabilitation du parking silo 1 - Acquisition de boxes dans les parkings silo 1 et 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame Colette GUICHARD SUDRE le box garage lot n° 1176 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Pierre RIVE le box garage lot n° 1206 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Pierre BOUVIER le box garage lot n° 1243 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Bernadette SEGANTIN GOUGAIN le box garage lot n° 1252 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur Jean-Claude FOULON le box garage lot n° 1275 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Madame Nicole TOLEA les boxes garage lots n° 1226 et 1258 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 14 875 €, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A 012) - ACCESSIBILITE - Attribution d'une subvention à l'Association MJC/THEATRE PREMOL dans le cadre du Mois de l'Accessibilité 2012 - Avenant financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la MJC/THEATRE PREMOL une subvention dans le cadre du Mois de l'Accessibilité 2012,
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant financier pour le Mois de l'Accessibilité 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (D 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la ville de Grenoble dans le domaine de l'emploi - Année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à solliciter les subventions maximales auprès des partenaires afin de financer les actions portées par la Ville en matière d'emploi et d'insertion en 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (D 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Adhésion à l'association "Nos quartiers ont des talents" - Année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'association "Nos quartiers ont des talents",
- de verser le montant de l'adhésion, soit 10 764 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant respectivement la Ville de Grenoble et l'association "Nos quartiers ont des talents".

Délibération : Adoptée.

Abstention : 1 " Ecologie et Solidarité " (M. KUNTZ) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION -
Avenant au projet du pôle de compétitivité Tenerrdis : HY-CAN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'aide à l'innovation approuvée lors du conseil municipal du 14 décembre 2009 concernant la prolongation de la durée du projet HY-CAN jusqu'au 30 juin 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Candidature en vue du classement de la Ville en "commune touristique".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de la Préfecture de l'Isère afin d'obtenir le classement en "commune touristique",
- d'approuver la proposition de demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1,
- d'autoriser le Président de l'Office de Tourisme de Grenoble à adresser le dossier de demande de classement au Préfet en application de l'article D133-22 du code du tourisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (D 004) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention entre la Ville de Grenoble et la Représentation en France de la Commission européenne pour l'accueil d'un centre d'information Europe Direct à la Maison de l'International.

Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. le Maire, M. BETTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la Représentation en France de la Commission européenne, la convention-cadre 2013-2017 relative au projet "Europe Direct",
- d'accepter une subvention de 25 000 € versée par la représentation en France de la Commission européenne au titre de l'année 2013.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (B 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - Attribution d'une subvention d'équipement au CCAS pour le financement de la construction d'un équipement public dans le quartier Jean Macé au sein de la ZAC Presqu'île.
Intervention(s): M. GARCIA, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au CCAS une subvention d'équipement d'un montant de 500 K€ pour le financement de l'équipement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et le CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (B 013) - SANTE PUBLIQUE - Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'Association de GEstion des Centres de SAnité (A.GE.C.SA.) pour les années 2013, 2014 et 2015.
Intervention(s): Mme GIROD de L'AIN, M. le Maire, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'A.GE.C.SA. pour les années 2013, 2014 et 2015 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'A.GE.C.SA., pour l'année 2013, de 712 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR - Pour : le reste

DELIBERATION N° 17 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenant financier concernant l'association " La Bifurk " exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant avec l'association "la Bifurk"

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 002) - LOGEMENT - PROJET de RENOUVELLEMENT URBAIN MISTRAL - Accord de la ville de Grenoble sur la mise en vente de 66 logements locatifs sociaux par Actis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en vente de la tour située n° 74 avenue Rhin et Danube, comportant 66 logements,
- de demander à Actis d'associer étroitement la ville de Grenoble à la mise en place et au suivi du dispositif d'accompagnement des candidats à l'accession dans un objectif de prévention des difficultés en copropriété.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (B 003) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à la réalisation d'opérations de logements sociaux réalisées par Grenoble Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à GRENOBLE HABITAT :
une aide de 156 000 € pour la réalisation de 26 logements locatifs sociaux PLUS CD sur l'îlot E de Châtelet,
une aide de 150 000 € pour la réalisation de 25 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI sur le quartier Bajatière, à l'angle du chemin de l'Eglise et de la rue Saint François de Sales,
une aide de 40 500 € pour la réalisation en VEFA de 13 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) dans le programme immobilier "Les Pins Noirs" réalisé par la S.A.S. STGL, 6 et 8 rue Joseph Bouchayer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes précisant les modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B.015) - POLITIQUE DE LA VILLE - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - Ilot Mistral 3 : opération de logements locatifs libres. Désaffectation et déclassement de l'îlot Mistral 3. Cession de cet îlot à l'Association Foncière Logement ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 21 - (B 016) - POLITIQUE DE LA VILLE - Demande d'ouverture conjointe des enquêtes d'Utilité Publique et Parcellaire auprès de monsieur le Préfet de l'Isère, relatives au prolongement de la rue Maurice Dodero vers la rue Alfred de Musset.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de prolongement de la rue Maurice Dodero vers la rue Alfred de Musset ;
- de dire que ces enquêtes porteront sur les périmètres définis par le plan périmétral de DUP et le plan parcellaire des emprises à acquérir annexés à la présente ;
- de demander conformément à l'article L11-5-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique que la déclaration d'utilité publique prévoit que les emprises expropriées soient retirées de la propriété initiale.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (B 008) - SOLIDARITE - Adhésion au réseau d'observatoire OBS'Y
Intervention(s): M. NOBLECOURT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Un amendement oral est présenté par M. NOBLECOURT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (B 010) - SANTE PUBLIQUE - "Convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS de la Ville de Grenoble relative à la définition de la qualité de l'air dans les équipements petite enfance"
Intervention(s): M. KUNTZ, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention ci annexée entre la Ville de Grenoble et son CCAS et au versement de 10 000 euros du CCAS à la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 007) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 13 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 8 : contrôle des chats errants -

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

. L'avenant n° 13 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 56,10 €

Incinération chat : 33,05 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 9;80 €

Frais de recherche animal tatoué : 7,01 €

Frais de recherche "tenue de fichier" : 7,01 €

- L'avenant n° 8 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 44,06 €

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 73€

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis durant l'année 2013

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Mise à disposition de locaux à l'association Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) - 62/64 rue Ampère à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'adresse du 62 rue Ampère à Grenoble, ci annexée,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (B 004) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition de locaux à l'Union locale et l'Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles (CSF).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, à titre gratuit, avec refacturation des fluides au plafond, un bureau, situé dans l'Atelier, 72 avenue Rhin et Danube, 38100 Grenoble;

- de dire que l'utilisation ponctuelle de la cuisine et de la salle de réunion par les 3 associations est autorisée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Prorogation de la convention de gardiennage passée entre la Ville, l'EPCC MC2 et la Régie de Quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant financier à la convention de gardiennage passée entre la Ville, l'EPCC MC2 et la Régie de quartier**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions annuelles et avenants conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annuelles et des avenants aux conventions triennales ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DIENG, Mme VINCENT, Mme BARACETTI - Pour : le reste

DELIBERATION N° 29 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Association "L'Oreille en fête - Musée en Musique" : avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux au musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association "L'Oreille en fête - Musée en Musique" permettant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2015 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention, joint en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Association "La Forge - compositeurs improvisateurs réunis" - Convention de partenariat année scolaire 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre l'association "La Forge - compositeurs improvisateurs réunis" et la ville de Grenoble pour l'année scolaire 2012-2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 013) - EDUCATION - Modification des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires des Buttes, du Lac et de La Fontaine.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications de périmètres scolaires des écoles concernées, comme indiqué en annexe.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (C 014) - EDUCATION - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) des communes de VIF et d'EYBENS accueillant des enfants grenoblois - Années scolaires 2009-2010, 2011-2012 et 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par la commune d'Eybens, fixant la participation de la ville de Grenoble à 2 916 € au titre de l'année scolaire 2011-2012 et de 3 354 € au titre de l'année scolaire 2012-2013.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la commune de Vif, au titre de l'année scolaire 2009-2010, fixant la participation de la ville de Grenoble à 1 400 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 015) - EDUCATION - Signature de l'avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse n° 2 entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 au Contrat Enfance Jeunesse N°2 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (C 016) - EDUCATION - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens avec le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque association socioculturelle, les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens suivant le modèle joint en annexe 1.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 006) - JEUNESSE - Relogement provisoire de l'association Cap Berriat dans le cadre de la ZAC Bouchayer Viallet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux du 15 rue Georges Jacquet à Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 011) - SPORT - Avenant financier avec l'association Grenoble Tennis et reconduction de la convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble (GUC -JCG)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier avec l'association Grenoble Tennis et la reconduction de la convention générale d'objectifs avec l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble pour la saison 2012-2013 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (E 012) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant la gestion de la Société d'Economie Mixte Gaz et Electricité de Grenoble (SEM GEG) au cours des exercices 2005 à 2010. (sans vote)

Intervention(s): Mme CRIFO, M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. VOIR, M. SAFAR.
M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes concernant la gestion de la Société d'Economie Mixte Gaz et Electricité de Grenoble (SEM GEG) au cours des exercices 2005 à 2010, ainsi que des réponses écrites du Maire de la Ville de Grenoble et du Directeur Général de la société,
- de dire que ce rapport, transmis préalablement aux membres du Conseil municipal, a fait l'objet d'un débat en séance.

DELIBERATION N° 38 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Dispositif emploi d'avenir : convention entre l'Etat et la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme SALAT, Mme MONERY, M. CHAMUSSY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'engagements réciproques ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Protection sociale - Information sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres.

Intervention(s): Mme DABROWSKI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte d'une procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de lancer un appel d'offres pour un conventionnement sur le risque santé et sur le risque prévoyance,
- de prendre acte qu'une nouvelle démarche de consultation de l'ensemble des agents sera engagée.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " Communiste et Partenaires " - Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (E 001) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancement de grade : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2013, un taux de promotion grade par grade, suivant le tableau joint en annexe qui se substitue à celui présenté au cours du Conseil Municipal du 19 novembre 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (E 002) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme MONERY, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition de Madame Sihem AZOUZI auprès du Comité Social de la Ville de Grenoble pour une durée d'un an à compter du 1er février 2013.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " Communiste et Partenaires " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (E 006) - FINANCES - Réalisation d'opérations de réaménagement et de couverture de taux d'intérêts - Transparence sur les activités internationales des partenaires bancaires et financiers.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à réaliser l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération,
- à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, à modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à modifier la durée du prêt, à modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus,
- à demander aux partenaires bancaires et financiers de la Ville des informations sur leurs activités dans les Etats ou territoires figurant sur la liste prévue à l'article 238-0 A du code général des impôts.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (E 015) - FINANCES - Abrogation de la délibération n°50-E014 du conseil municipal du 19 novembre 2012 - garantie d'emprunt pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération du 19 novembre 2012 n° 50 - E014 ;
- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués, que le CCAS de Grenoble se propose de contracter auprès de la Banque Européenne d'Investissement, la Caisse des Dépôts et Consignation et la Nouvelle Economie Fraternelle, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 2 025 000 €, représentant 100 % de l'emprunt.
 Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.
 Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.
- qu'au cas où le CCAS de Grenoble, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;
- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le CCAS de Grenoble une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (E 016) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOBLECOURT.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|------------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 15 janvier 2013, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 14 janvier 2013, |
| - Commission Solidarité | 16 janvier 2013, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 65738 (chapitre 65)

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

INSERM/INSTITUT NAT. DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	1 000,00
TOTAL ARTICLE	1 000,00

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	750,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	2 500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE TENNIS	39 800,00
GUC TRIATHLON	400,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	250,00
LES MONKEY	750,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 500,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	114 100,00
BARBARINS ET FOURCHUS	26 500,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	116 500,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE (ex CAV)	24 000,00
LE STUD	80 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	20 000,00
MJC PREMOL	35 000,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	75 000,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	30 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	2 300,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	9 925,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG (ASSOC)	10 000,00

Commission Solidarité

PRELUDES	8 000,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	712 000,00

TOTAL ARTICLE 1 396 975,00

TOTAL BUDGET 1 397 975,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 22 octobre 2012

Il a été affecté à l'association **MAISON DES HABITANTS BALADINS** deux subventions de **5 000 €** et **1 500 €**. Or, cette entité n'est pas autonome et elle est rattachée au CCAS.

Il convient donc de modifier :

- le nom du tiers auquel la subvention est versée et de remplacer "**MAISON DES HABITANTS BALADINS**" par "**CCAS**",
- l'imputation comptable de la subvention et de remplacer l'article "**6574**" par l'article "**657362**" "subvention de fonctionnement au CCAS".

Conclusions adoptées

Affichée le

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'adjoint délégué,

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- sur le rectificatif au conseil municipal du 22 octobre 2012 : Adopté à l'unanimité.

- le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme DIENG, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR - Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 13A026 - 12A347 - 12A323 - 12A324 - 12A325 - 12A326 - 12A328 - 12A331 - 12A333

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (E 008) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Participation au comité de pilotage de la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle à l'invitation du ministère de la Culture (sessions 8 et 9)

- le 6 décembre 2012 à Paris - P. BRON

Conseil d'administration du Réseau des Collectivités territoriales pour une économie solidaire et anniversaire des 10 ans du Réseau.

- les 6 et 7 décembre 2012 à Paris - B. DIENG

Réunion de travail avec le Directeur des Ressources Humaines et l'adjoint au personnel de la Ville de Lyon

- le 7 décembre 2012 à Lyon - MJ. SALAT

3èmes Assises Nationales des Logements Foyers

- le 11 décembre 2012 à Paris - F. HANFF

Rencontre mondiale des pouvoirs locaux pour le droit à la ville

- le 11 décembre 2012 à Paris - L. MASSON

Réunion de préparation des Journées Françaises de l'Evaluation qui se tiendront à Grenoble les 6 et 7 juin 2013

- le 12 décembre 2012 à Lyon - A. BLANC TAILLEUR

3ème Rencontre nationale "Nos quartiers ont du talent"

- le 13 décembre 2012 à Paris - A. DJELLAL

Réunion au Ministère du logement sur la démocratisation de l'accès à l'habitat participatif
- le 14 décembre 2012 à Paris - M. VUAILLAT

Bureau Union Nationale des Missions Locales puis anniversaire 30 ans Missions Locales
- du 16 au 18 décembre 2012 à Lille - A. DJELLAL

Comité de pilotage de la Campagne Régionale d'Information des Populations sur les risques technologiques majeurs
- le 18 décembre 2012 à Lyon - E. PERRIER

Rencontre organisée par le Sénat sur le thème : "Politique sociale de logement, quels engagements pour le quinquennat ?"
- le 20 décembre 2012 à Paris - M. VUAILLAT

Bureau et Conseil d'administration de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 8 janvier 2013 à Paris - A. DJELLAL

Réunion de l'association des Villes Santé de France
- le 10 janvier 2013 à Paris- P. VOIR

Bureau élargi du Réseau Français des Villes Educatrices
- le 11 janvier 2013 à Paris - P. BRON

Réunion à l'AMGVF sur le thème de la sécurité-prévention
- le 11 janvier 2013 à Paris - J. SAFAR

Lancement du comité de pilotage de la concertation sur les attributions de logements sociaux
- le 16 janvier 2013 à Paris- M. VUAILLAT

Conseil fédéral des Offices Publics de l'Habitat
- les 29 et 30 janvier 2013 à Paris - M. VUAILLAT

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de l'école maternelle et élémentaire Jean Jaurès - Modification.

Délibération : Retirée en séance.

DELIBERATION N° 49 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe "Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " quitte la salle.

Vœu N° 50 - (G 003) - Vœu relatif au droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014 pour une République ouverte et fraternelle.

Vœu présenté par le groupe Ecologie et Solidarité Soutenu par les groupes PS-PRG-MRC-Société Civile et apparentés, GO Citoyenneté, Parti Communiste et Sociaux Démocrates

Intervention(s): M. KUNTZ, M. GEMMANI.

Le Conseil Municipal de Grenoble réuni le 28 janvier 2013 demande à Monsieur le Président de la République de mettre en œuvre rapidement sa proposition n°50 permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(e)s aux élections locales, dès les municipales de 2014.

Vœu : Adopté.

**Abstention : 2 "Grenoble Démocrates - Modem" (M. de LONGEVIALLE, Mme DOUTRIAUX)
- Ne prend pas part au vote : 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. BETTO) - Pour : le reste.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25

ANNEXE(S)

AFFAIRES CULTURELLES : Conventions annuelles et avenants conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs "Atelier de Recherche et de Création Dramatique ", "Barbarin et Fourchu", "Le Pied à Coulisse- Le Pacifique-CDC", "Centre International des Musiques Nomades", "CREARC", "Cultur'Act", "Le Stud", "Maison de l'image" (CAV) et la "MJC Prémol", les conventions annuelles et avenants aux conventions pour l'année 2013, joints en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	"Atelier de Recherche et de Création Dramatique"	114 100 €	Aide au programme d'activités du théâtre	Avenant n° 2 à la conv. d'obj. CM du 05/07/2010
2	"Barbarin et Fourchu"	26 500 €	Aide aux créations et aux actions de médiation artistique et culturelle sur le quartier Chorier-Berriat	Avenant n° 1 à la conv. d'obj. CM du 25/06/2012
3	"Le Pied à coulisse – Le Pacifique-CDC"	75 000 €	Aide au programme d'activités	Convention annuelle
4	"Centre International des Musiques Nomades"	116 500 €	Aide à l'accompagnement des activités pour l'année 2013	Voter 50% de 233 000 € au CM du 28/01/2013. Conv. annuelle.
5	CREARC	30 000 €	Aide au programme d'activités	Avenant n° 2 à la conv. d'obj. CM du 23/11/2009
6	"Cultur'Act"	35 000 €	Aide au programme d'activités	Avenant n° 1 à la conv. d'obj. CM du 19/11/2012
7	"Le Stud"	80 000 €	Aide au programme d'activités	Convention annuelle
8	"Maison de l'image"	24 000 €	Aide au programme	Voter 100% en projet (solde 2 500 €

	(CAV)		d'activités	ex. "Maison de la photo"). Convention annuelle
9	"MJC Prémol"	35 000 €	Aide au programme d'activités du théâtre Prémol	(10 000 € votés en 2012 par anticipation). Avenant n° 1 à la conv. d'obj. CM du 17/12/2012

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ; fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 15 janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et des avenants aux conventions triennales ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES
DES ECOLES maternelles et élémentaires des Buttes, du Lac et de La Fontaine

A compter de la rentrée scolaire 2013-2014 , est transférée du périmètre de l'école primaire des Buttes à celui des écoles maternelle et élémentaire du Lac la montée suivante :

- 50 galerie de l'Arlequin

Et sont transférées du périmètre de l'école primaire des Buttes à celui des écoles maternelle et élémentaire de La Fontaine les montées suivantes :

- 70 et 80 galerie de l'Arlequin

SPORT : Avenant financier avec l'association Grenoble Tennis et reconduction de la convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble (GUC -JCG)

Madame Sylvie DRULHON expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conduit depuis l'année 2002 une démarche de contractualisation avec les partenaires du mouvement sportif grenoblois, permettant de leur assurer des moyens pérennes en conditionnant l'attribution de l'aide de la Ville à la poursuite d'objectifs d'intérêt communal précisément identifiés.

La Ville souhaite apporter son soutien à l'association Grenoble Tennis pour l'organisation du Trophée de la Ville de Grenoble et de l'Open GDF SUEZ 2013. Aussi il convient d'adopter un avenant financier (annexe 1) qui prévoit l'affectation d'une subvention de 39 800 € pour cette manifestation.

Par ailleurs, la convention générale d'objectifs conclue avec l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble étant arrivée à échéance, je vous propose de la reconduire par avenant (annexe 2) pour la saison 2012-2013 : cette association fait l'objet aujourd'hui d'une affectation de subvention de 30 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2013, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", sous fonction 40 "services communs sports et jeunesse".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 15 janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant financier avec l'association Grenoble Tennis et la reconduction de la convention générale d'objectifs avec l'association Grenoble Université Club-Judo Club de Grenoble pour la saison 2012-2013 et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjointe Déléguée,

Mme Sylvie DRULHON

Affichée le :

**TAUX AVANCEMENTS DE GRADE ET AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL DE L'ECHELLE 6
- ANNEE 2013 -**

GRADES	2013		Promus / Promouvables
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	
CATEGORIE C			
PROMOTION ECHELON SPECIAL -- ECHELLE 6	27	27	100 %
Filière Administrative			
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	15 (dont 2 lauréats)	3	20 %
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	23	11	47.82 %
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	17	9	52.94 %
Filière Technique			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	112 (dont 40 lauréats)	64	57.14 %
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	89	31	34.83 %
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	75	25	33.33 %
Agent de maîtrise principal	32	17	53.12 %
Filière Culturelle			
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	4 (dont 1 lauréat)	3	75 %

GRADES	2013		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
Filière Sportive			
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	5	2	40 %
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	0	0
Filière Sanitaire et Sociale			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	15	6	40 %
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	24	8	33.33 %
TOTAUX – CATEGORIE C	412	179	43.44%
CATEGORIE B			
Filière Administrative			
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	12 (pas de lauréat)	1	8.33 %
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	23 (dont 2 lauréats)	8	34.78 %
Filière Technique			
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	20 (pas de lauréat)	1	5 %
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	40 (pas de lauréat)	0	0

GRADES	2013		Promus / Promouvables
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	9 (pas de lauréat)	0	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	34 (dont 1 lauréat)	4	11.76 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	4 (pas de lauréat)	1	25 %
Filière Sportive			
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	10 (pas de lauréat)	0	0
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	7 (dont 1 lauréat)	4	57.14 %
Filière Sanitaire et Sociale			
Assistant Socio-Educatif Principal	1	0	0
Filière Animation			
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	4 (pas de lauréat)	1	25 %

GRADES	2013		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
Filière Police Municipale			
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	1 (pas de lauréat)	0	0
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	3 (dont 1 lauréat)	0	0
TOTAUX – CATEGORIE B	168	20	11.90 %
CATEGORIE A			
Filière Administrative			
Attaché Principal (ancienneté + examen professionnel)	22 (dont 7 lauréats)	4	18.18 %
Directeur Territorial	18	1	5.56 %
Filière Technique			
Ingénieur Principal	50	3	6 %
Ingénieur en Chef de classe normale	25	0	0
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	4	1	25 %
Filière Culturelle			
Professeur hors classe	30	5	16.67 %
Conservateur du Patrimoine Chef	3	1	33.33 %
Conservateur des Bibliothèques Chef	1	0	0

GRADES	2013		
	Nombre de promouvables	Propositions CAP	Promus / Promouvables
Filière Sportive			
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	1	0	0
Filière Sanitaire et Sociale			
Médecin de 1 ^{ère} classe	1	1	100 %
Médecin Hors classe	7	0	0
TOTAUX – CATEGORIE A	162	16	9.88 %
TOTAL GENERAL	742	215	28.97 %

CREATIONS DE POSTES

Ces créations correspondent à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Poste à créer
Ressources Financières, de Gestion et Juridiques et d'Information	Moyens d'Information	Systemes d'Informations	Ingénieur (2 postes)

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie (ex-Voirie Circulation)	Rédacteur	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement	Adjoint administratif (33 postes)	Adjoint technique (33 postes)
Environnement Urbain	Espace Public	Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement	Adjoint administratif (4 postes)	Agent de maîtrise (4 postes)

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A395	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - lot 2 : Régulation	MOROT 38120 SAINT-EGREVE	1 076,00	14/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A396	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - lot 3 : Réfection des faux plafonds	LEUREAU ISOLATION 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	2 990,05	17/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A397	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - lot 4 : Electricité	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	2 305,69	17/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A394	Piscine des Dauphins - Amélioration technique - Prévention de la légionelle - lot 1 : Plomberie	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	46 799,69	14/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12T436	Fourniture et pose de parquet sportif au gymnase Malherbe	BRUN-BUISSON PARQUETS 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	22 800,00	20/11/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12A335	Marché subséquent "Travaux de cloisons, faux-plafonds et projection" relatif aux bons de commens inférieur à 15 000 € HT	SAIT 38320 BRESSON	370 000,00	02/01/13	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 5 150 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A407	Marché de travaux et de maintenance du réseau d'éclairage public	GEG 38000 GRENOBLE	4 400 000,00	31/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A298	Achat de vaccins - lot 5 : Méningite A+C	SANOFI PASTEUR MSD 69367 LYON	6 500,00	19/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12A300	Achat de vaccins - lot 7 : Rage	SANOFI PASTEUR MSD 69367 LYON	6 500,00	19/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12A301	Achat de vaccins - lot 8 : Encéphalite à tique	BAXTER 78311 MAUREPAS	1 500,00	20/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12F287	Fourniture de données météorologiques à la Ville de Grenoble	METEO FRANCE - DIRCE 69500 BRON	15 000,00	14/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A295	Achat de vaccins - lot 2 : Typhoïde	SANOFI PASTEUR MSD 69367 LYON	27 000,00	19/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12A296	Achat de vaccins - lot 3 : Hépatite A	LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE 78163 MARLY LE ROI	22 000,00	20/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12A302	Achat de vaccins - lot 9 : Méningite ACYW135 Menvéo ou équivalent	NOVARTIS VACCINES AND DIAGNOSTICS SAS 92150 SURESNES	22 000,00	20/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A294	Achat de vaccins - lot 1 : Fièvre jaune	SANOFI PASTEUR MSD 69367 LYON	67 500,00	19/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A418	Communication, publicité et achats de places avec l'association Palais des Sports Grenoble Isère	Association Palais des Sports 38029 GRENOBLE	164 000,00	31/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A130	Marché public d'assurances responsabilité civile, flotte automobile et tous risques expositions / tous risques matériels	ASSURANCES SECURITE 59000 LILLE	776,25	29/10/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A378	Site de Rochefort - Etude des risques d'éboulement	ALP' GEORISQUES 38420 DOMENE	5 400,00	28/11/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A390	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 6 - Captation , Diffusion audio et vidéo et sonorisation	SYNOPLÉ 75010 PARIS	10 000,00	06/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A388	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 4 - Assistance communication	DIALEKTIC 38000 GRENOBLE	12 000,00	06/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A385	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 1 - Aménagement des espaces et prestations logistiques	INSIGHT OUTSIDE 38240 MEYLAN	20 000,00	24/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12A389	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 5 - Gestion des inscriptions et des RV professionnels	INSIGHT OUTSIDE 38240 MEYLAN	20 000,00	24/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	
12S266	Expertise et classement des véhicules provenant de la fourrière de la Ville de Grenoble	ARC ISERE EXPERTISE 38170 SEYSSINET	700,00	21/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12S321	Assistance, maintenance des programmes tiers et formation (initiale et perfectionnement) au logiciel Bentley Microstation lot 1 - Assistance à configuration et maintenance des programmes tiers liés au logiciel Bentley Microstation dans le contexte de la Ville de Grenoble	GRAPH LAND 69004 LYON	Maximum 9500,00	29/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12P490	Conception et réalisation d'un film sur les habitants du Grand Châtelet	ARTISENS 38000 GRENOBLE	14 680,00	29/11/12	Marché à prix global et forfaitaire
12P412	Aménagement du jardin du Bassin - Quartier Teisseire Réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs	COSEPS SARL 38180 SEYSSINS	2 682,00	08/11/12	Marché à prix global et forfaitaire
12S267	Vente de véhicules brûlés ou classés "épaves" provenant de la fourrière municipale et de ses dépendances	INDRA SAS 38096 VILLEFONTAINE CEDEX	700,00	29/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT.					
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A386	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 2 - Réalisation d'une vitrine technologie	CCSTI - GRENOBLE 38000 GRENOBLE	35 000,00	06/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12P140	Réalisation d'un équipement jeunesse secteur 5 - Etude de faisabilité et de programmation	C2A 38950 SAINT MARTIN LE VINOUX	25 200,00	27/08/12	Marché à prix global et forfaitaire
12A387	Forum 4i du jeudi 23 mai 2013 Lot 3 - Mise en œuvre des relations presse	LSK - LE SERVICE KOM 38330 SAINT ISMIER	25 000,00	22/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 28/01/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

12S322	Assistance, maintenance des programmes tiers et formation (initiale et perfectionnement) au logiciel Bentley Microstation lot 2 - Formation d'initiation ou de perfectionnement à l'utilisation du logiciel Microstation pour des agents de la Ville de Grenoble	GRAPH LAND 69004 LYON	20 000,00	29/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12S379	Maintenance de la plate-forme web CMS EOLAS	B&D EOLAS 38000 GRENOBLE	22 000,00	22/11/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12S455	Acquisition de modules de gestion de l'espace public et extension de prestations pour le logiciel Astech web office	AS-TECH SOLUTIONS 77700 MAGNY LE HONGRE	26 432,00	20/12/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaires
12S399	Marché d'insertion et de qualification professionnelle - Travaux d'entretien du site de la Bastille	ADFE 38100 GRENOBLE	36 000,00	19/12/12	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A234	Quartier Flaubert - Étude de cadrage de l'habitat existant	URBANIS SAS 73000 CHAMBERY	59 687,50	30/11/12	Marché à prix global et forfaitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
12-4709	Arrêté (05/12/2012)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice afin de saisir le juge de l'expropriation vu le courrier de la SCI ZOLA du 27/11/2012 qui maintient sa vente du tènement immobilier sis 33-33 bis-37 rue Emile Zola au prix initial.	
12-4732	Arrêté (04/12/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime, le 29/10/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. FEUILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-4766	Arrêté (10/12/2012)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête visant à l'annulation du marché n°10A011 lot n°2 Façades-protection solaire pour la rénovation des bâtiments Alpexpo.	
12-4797	Arrêté (13/12/2012)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction aux fins de contester les titres de recettes émis par le SIVOM des 7 Laux le 15/10/2010, titres correspondant à la contribution censée être due par la ville de Grenoble pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.	
12-4845	Arrêté (13/12/2012)	Sarl DELAFON LEGAS PETIT FAVET	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête introductive d'instance déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. NENCIB, relative à un sinistre ayant eu lieu le 12/01/2011 avenue Rhin et Danube.	
12-4893	Arrêté (17/12/2012)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée le 28/11/2012 devant le Tribunal administratif de Grenoble par la SCI Zola demandant l'annulation d'un arrêté de préemption.	
12-4959	Arrêté (26/12/2012)		La Ville se constitue partie civile suite aux dégradations commises sur le véhicule municipal de type Renault Twingo immatriculé 890CFQ38 entre le 6 et 7 juin 2012 à la Côte Saint André.	

12-4992	Arrêté (26/12/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 10/08/2012, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme PETIT, MM. PALOMBA et MONTEIRO, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
12-4993	Arrêté (26/12/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression verbale dont ont été victimes le 17/11/2012, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme PETIT, MM. ALVAREZ DIAZ et MAZIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
12-4995	Arrêté (27/12/2012)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique dont a été victime le 29/10/2012, dans l'exercice de ses fonctions, M. COTTAZ, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-4996	Arrêté (27/12/2012)	Me LACROIX	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression physique dont a été victime le 29/08/2012, M. MADER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Avenant n°2 au bail du 7/03/2007 (26/11/2012)	M. MAIL 12 rue Ampère Grenoble	Le dépôt de garantie est ramené à deux mois de loyer sans taxe soit 412,74 €	
	Convention d'occupation (05/11/2012)	Mme FRANCONIE 33 rue Chorier Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 5/11/2012, et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, pour entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention d'occupation (06/11/2012)	Mme MERIC 14 rue Alphonse Terray Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 6/11/2012, et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, pour entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €

	Convention d'occupation (08/11/2012)	M. BRISSAUD 14 rue Alphonse Terray Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 8/11/2012, et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, pour entreposer une bicyclette	Redevance annuelle : 16 €
	Convention d'occupation (06/11/2012)	M. GROTH 14 rue Alphonse Terray Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 6/11/2012, et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, pour entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (04/12/2012)	EIFFIGREEN 163 quai du docteur Dervaux 92601 Asnières sur Seine	Projet EIFFIGREEN – projet GREEN-ER - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 4 484 521 € TTC
	Bail dérogatoire (11/10/2012)	Laurent Dunet Conseil 25 avenue de Constantine Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 13,55 m ² situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 16/10/2012 au 15/09/2014.	Redevance mensuelle : 146,25 € HT et hors charges
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (15/10/2012)	Apprendre et Comprendre AC 9 rue de Chamrousse Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 15/10/2012.	Redevance mensuelle : 29,26 €HT
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (15/10/2012)	Apprendre et Comprendre AC 9 rue de Chamrousse Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement dans le parking situé au sous sol du bâtiment CEMOI 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 15/10/2012	Redevance mensuelle : 67 €HT

	Avenant n°1 au bail du 27/06/2012 (03/12/2012)	DELTA DRONE 12 rue Ampère Grenoble	Pour répondre aux besoins liés au développement de la société DELTA DRONE, il est décidé d'adopter deux nouveaux lots au bail, d'une surface de 275 m ² , à compter du 1/11/2012.	Loyer mensuel HT et hors charges : 7 238,25 € Ramené à 2 291,67 € du 1/01/2013 au 22/06/2013 Et 6 822,50 € du 23/06/2013 au 31/12/2013
	Avenant de résiliation au bail du 7/03/2007 (30/11/2012)	M. MAIL 10 rue Emile Zola 38500 Voiron	Le bail du 7/03/2007 est résilié avec effet 30/11/2012.	
	Bail dérogatoire (30/12/2012)	OOKAPI 25 avenue de Constantine Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau d'une surface de 20,4 m ² situé au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : du 17/12/2012 au 16/11/2014.	Redevance mensuelle : 203,33 € HT et hors charges
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (12/12/2012)	Conseil Général de l'Isère 7 rue Fantin Latour Grenoble	Projet CGI - Phelma II Amphithéâtre - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 363 904 € TTC
	Convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (12/12/2012)	Conseil Général de l'Isère 7 rue Fantin Latour Grenoble	Projet CGI - Phelma II extension (hors Amphithéâtre) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.	Montant de la participation : 1 280 351 € TTC

	Convention d'occupation (17/12/2012)	Mme MERIC 14 rue Alphonse Terray 38000 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur, à compter du 17/12/2012, et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un emplacement dans un local commun sis 14 bis rue Alphonse Terray, pour entreposer une bicyclette.	Redevance annuelle : 16 €
	Convention de mise à disposition (29/12/2012)	Association Les Passagers 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un bâtiment d'une superficie totale de 130 m ² , 14 rue Jacquard. Durée : indéterminée, à compter du 1/01/2013.	Loyer mensuel : 350 €

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

12-4539	Arrêté (04/12/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 6 avenue Jules Vallès.	Prix proposé par la Ville : 408 000 € Et 61 200 €
12-4540	Arrêté (04/12/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 3 chemin de la Blanchisserie.	Prix proposé par la Ville : 417 000 € Et 62 550 € de frais
12-4754	Arrêté (6/12/2012)		Vu le courrier de la SCI ZOLA refusant la proposition de prix de la Ville, et dans le cadre d'une saisine du juge de l'expropriation, la somme de 172 500 € correspondant à 15 % du prix de vente estimé du ténement immobilier sis 33-33bis et 37 rue Emile Zola sera versée par M. le Trésorier Principal de Grenoble Municipale à la Caisse des Dépôts et consignations en vu d'y être consignée.	

12-4696	Arrêté (04/12/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé 8 rue Jules Vallès.	Prix proposé par la Ville : 487 000 € Et 73 050 €
12-4809	Arrêté (20/12/2012)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un logement situé 4 bis impasse du Vercors.	Prix proposé par la Ville : 60 000 €